

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Habilitation / Autorisation d'exercice

Habilitation par la CNH de l'INRS au dispositif de formation Sauvetage Secouriste du Travail niveau acteur SST sous le n° 1486059/2020/SST-01/O/14 et valable jusqu'au 25/06/2025.

Références réglementaires

Article R4224-14 :

Les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible.

Article R4224-15 :

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

- 1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
- 2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.

Objectifs pédagogiques de la formation

Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

Public

Toute personne volontaire pour apporter les premiers secours, en cas d'accident, sur le lieu du travail. Membre du personnel devant recevoir l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Oui - Pas de restriction des textes encadrant la formation.

Durée

14 heures de formation soit 2 jours.

Effectif

L'effectif de chaque session est de minimum 4 participants et de maximum 10 participants.

Prérequis

Aucun prérequis hormis la maîtrise de la langue française.

Programme de la formation

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

Compétence 1 : - Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

- 1.1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- 1.2. Délimiter son champs d'intervention en matière de secours

Compétence 2 : - Protéger de façon adaptée.

- 2.1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- 2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même.

Compétence 3 : - Examiner la victime

- 3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée.
- 3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime
- 3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

Compétences 4 : - Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

- 4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte
- 4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- 4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

Compétence 5 : - Secourir la victime de manière appropriée

- 5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- 5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guides des données techniques
- 5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin.

DOMAINE DE COMPETENCES 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

Compétence 6 : Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- 6.1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- 6.2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

Compétence 7 : Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

- 7.1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- 7.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

Compétence 8 : Participer à la maîtrise des risques professionnels d'actions de prévention

- 8.1. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
- 8.2. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
- 8.3. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

Séquence spécifique : Prévention des risques de transmission de la COVID 19

- Les mesures barrières au travail
- Le lavage des mains à l'eau et au savon ou par friction hydroalcoolique
- La conduite pour porter correctement un masque et le retirer
- La conduite pour mettre des gants et les retirer
- La conduite à tenir en entreprise en cas de suspicion de COVID-19
- L'adaptation des gestes de secours et des conduites à tenir pour prévenir les risques de transmission lors d'une intervention

Moyens pédagogiques

- ✓ Salle de formation équipée 30 ou 45 m²: ordinateur, vidéoprojecteur, tableau blanc, plan d'intervention SST ...
- ✓ Matériel de secourisme : mannequins, veste Heimlich, kit de maquillage, trousse de secours, moyen d'alerte ...
- ✓ 1 kit hygiène par stagiaire (masque bouche à bouche en sachet individuel, gants nitrile, solution hydroalcoolique ...)

Si la formation se passe dans vos locaux mettre à disposition une salle de formation d'environ 25 m².

Démarche pédagogique

Tous nos stages reposent sur une alternance entre transfert de savoir-faire et d'attitudes, avec des exercices concrets, des tests avec les participants et des analyses de situations. Cette méthode permet une appropriation rapide des sujets par les stagiaires.

Lors des formations en groupe, l'accent est mis sur l'interactivité, intégrant ainsi la possibilité de progresser en équipe et de réussir ensemble.

Les principales méthodes utilisées sont :

- ✓ La méthode heuristique et interrogative : une partie du savoir est détenue par les participants le formateur aide à le faire émerger et à le structurer.
- ✓ La découverte : il s'agit de laisser l'apprenant tâtonner et commettre des erreurs, seul ou avec le groupe, afin de marquer les esprits par la pratique.
- ✓ La méthode applicative avec une analyse réflexive : permet de partir de la pratique pour apporter des éléments théoriques qui permettent de construire une nouvelle pratique

Animateur

1 formateur certifié par l'INRS titulaire du certificat de « Formateur SST » ou de « Formateur de formateurs SST » valide et bénéficiant d'une expérience terrain.

Evaluation

Évaluation tout au long de la formation sous forme de cas concrets formatifs + Évaluation certificative de 2 épreuves, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence : chaque stagiaire est évalué sur sa capacité à intervenir lors d'une situation d'accident de travail simulée et d'un questionnaire pour le domaine de compétence de la prévention (les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'I.N.R.S.).

A l'issue de cette évaluation certificative, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.

Sanction

- ✓ Attestation de fin de formation remise par le centre de formation
- ✓ Carte SST pour les stagiaires validés.
- ✓ L'aide-mémoire « Sauveteur secourisme du travail » (Edition INRS ED 4085) est obligatoirement remis aux participants à l'issue de la formation initiale
- ✓ Autocollant SST

Responsable pédagogique de la formation

Pascal AUMONT.

Coût

Nous consulter.

Le calendrier des sessions est accessible sur le site internet du centre de formation.

Délais d'accès selon le nombre de places restantes



SP2 Formation est datadocké.
Id DD 0077054



SP2 Formation est certifié Qualicert pour ses formations.